

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la réunion du 30 mai 2022

Convocation du 23 mai 2022

Procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 : approuvé à l'unanimité

BUDGET

↳ Subvention à l'Harmonie de Badevel

Le Conseil Municipal décide avec 9 voix pour, une voix contre (Isabelle GRIFFOND BOITIER) et une abstention (Olivier CARREY) d'allouer la somme de 350 euros à l'Harmonie municipale de Badevel / Fêche.

↳ Décision modificative.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, moins une voix contre, la décision modificative n° 1 arrêtée comme suit:

INVESTISSEMENT			
Dépenses	2031/20	Étude	817.40
	2183/21	Matériel informatique	2 000.00
	21538	Autres réseaux (ENEDIS Point R rue du Moulin)	10 000.00
Recettes	2802/040	Amortissement	817.40

↳ Subventions du Département. Aménagement du parking de la salle communale : convention avec le Département.

Le Maire rappelle qu'en concertation avec le Service Territorial d'Aménagement (STA) la commune, assisté de son maître d'œuvre, le cabinet BEJ a élaboré le projet d'aménagement de la RD 126 aux abords de la salle des fêtes.

L'opération vise à sécuriser la circulation des piétons.

Elle a été retenue au titre du programme 2022 des « Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération (OPSA) ».

Le conseil Municipal décide d'accepter les termes de la convention dont l'objet est de définir les conditions techniques et administratives et financières de réalisation des travaux.

URBANISME

↳ Acquisition : terrains Marconnet.

Le Maire rappelle que la commune a signé en date du 29 août 2017 une convention avec l'Établissement Foncier du Doubs (EPF) ayant pour objet le portage financier de l'acquisition des terrains rue des Vergers. Cette convention est arrivée au terme de sa durée le 12 mars 2022.

La convention a fait l'objet d'un avenant de prolongation.

Le Conseil Municipal décide :

- la rétrocession totale par l'EPF des biens cadastrés :

Section	N°	Adresse / lieu-dit	Surface en m ²
AC	530	Rue des vergers (présence d'un	00 a 96 ca

		local à usage d'atelier et de remise)	
AC	531	Rue des Vergers	18 a 44 ca
AC	532	Rue des Vergers	02 a 91 ca
AC	534	Au Village	01 a 02 ca
AC	535	Au Village	00 a 73 ca
Total			24 a 06 ca

moyennant un prix de vente de 102 376.46€ lequel prix se décompose de 102 000.00 (prix d'acquisition initial) et la somme de 2 376.46 euros d'état des frais initial.

↳ Vente à IDEHA : terrains Marconnet

Le Conseil Municipal décide la vente par la commune à IDEHA des biens cadastrés :

Section	N°	Adresse / lieu-dit	Surface en m ²
AC	530	Rue des vergers (présence d'un local à usage d'atelier et de remise)	00 a 96 ca
AC	531	Rue des Vergers	18 a 44 ca
AC	532	Rue des Vergers	02 a 91 ca
AC	534	Au Village	01 a 02 ca
AC	535	Au Village	00 a 73 ca
Total			24 a 06 ca

moyennant un prix de vente de 55 000.00€ lequel prix se décompose de 55 000.00 euros (50 000.00 euros et 50% des frais d'entrée au Syndicat qui s'élèvent à environ 10 000.00 euros soit 5 000.00 euros).

↳ Acquisition de terrains, rue de Seloncourt –

Le Maire informe des délibérations du 4 mars 1999 et n°11 du 11 février 2016, par lesquelles le Conseil Municipal avait décidé de l'acquisition d'un certain nombre de parcelles de terrain nécessaires à l'élargissement de la rue de Seloncourt.

Des promesses de vente avaient été signées avec les vendeurs mais les actes notariés n'ayant pas été rédigés, il y a donc lieu de délibérer de nouveau.

Le Conseil Municipal confirme les termes de la délibération en date du 11 février 2016, à savoir :

⇒ Décide l'acquisition des parcelles de terrain suivantes

parcelles		Lieu-dit	Surface à acquérir (en m ²)	Zonage PLU
Section	N°			
C	737	Ez saussottes	75	UB

⇒ Fixe le prix de vente à 750€uros (sept cent cinquante euros).

↳ Lotissement Le Clos de la Vallée. Baptême de la desserte. DCM à prendre

Pour répondre à la demande du lotisseur, la voirie sera incorporée dans le domaine public après réception définitive et constat d'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, décide de baptiser la desserte des parcelles du lotissement « Le Clos de la Vallée » : **Impasse Champs Lagrange**

↳ Information des décisions prises par le Maire de ne pas faire usage du droit de préemption sur les biens suivants :

- 20 rue du Chenêt
- 7 rue de la Combe Séverin
- 1 rue des vergers

BOIS. FORETS

↳ Appel à projet « Vergers de sauvegarde ».

Le Maire informe du projet de plantation d'arbres sur des parcelles communales dans le cadre de la participation à l'appel à projet « Vergers de sauvegarde » en partenariat avec l'association Vergers Vivants de Vandoncourt. Ainsi, le Conseil Municipal s'engage à réaliser et financer les travaux de

plantation de 30 arbres, dont le montant est estimé à 1 785 €uros H.T et se prononce sur le plan de financement suivant:

Région	1249.00	70%
Fonds libres	536.00	30%
Total	1 785.00	

8. ÉCOLES. PERISCOLAIRE

↳ Tarifs accueil périscolaire.

A compter de la rentrée de septembre 2022, compte tenu de l'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie et des repas, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022 - 2023, comme suit :

plages horaires lundi -mardi - jeudi -vendredi		1er enfant			à partir du 2ème enfant		
		QF 1	QF 2	QF 3	QF 1	QF 2	QF3
matin	7 h 30 / 8 h 30	1.85	2.25	2.35	1.40	1.70	1.80
soir	16 h 00 / 17 h 00	1.85	2.25	2.35	1.40	1.70	1.80
soir	16 h 00 / 17 h 00 temps partiel b)	0.45	0.60	0.65	0.35	0.45	0.60
soir	17 h 00 / 18 h 00	1.85	2.25	2.35	1.40	1.70	1.80
midi a)	12 h 00 / 13 h 30	6.35	7.15	7.90	5.8	6.35	7.05
repas non décommandés		4.20	4.20	4.20	4.20	4.20	4.20

plages horaires Mercredi		1er enfant			à partir du 2ème enfant		
		QF 1	QF 2	QF 3	QF 1	QF 2	QF3
matin	8 h 00 / 12 h 00	4.30	5.10	5.15	3.50	4.20	4.50
midi	12 h 00 / 13 h 30	1.60	1.90	2.05	1.30	1.55	1.70
après-midi	13 h 30 / 17 h 00	3.75	4.50	4.75	3.10	3.70	3.95

RAPPEL - montants retenus pour les quotients familiaux :

QF 1	quotient inférieur à	800 €
QF 2	quotient compris entre	801€ et 1 100€
QF 3	quotient supérieur à	1 100 €

(a) ce tarif tient compte du repas et des frais de garde

(b) tarif appliqué aux enfants accueillis dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (ancien soutien scolaire)

Repas servis à des adultes

Dans le cas où des adultes, notamment des enseignants, solliciteraient la possibilité de prendre des repas (pour des raisons de commodités familiales ou de transports,...), le tarif du repas est fixé à 5.80€.

Cette année, les dossiers d'inscription à l'accueil périscolaire ne seront pas distribués aux enfants. Ils sont à télécharger sur le nouveau site de la mairie : <https://ville-dasle.fr>.

Par ailleurs, afin de proposer un temps de repas le plus agréable possible, il est nécessaire que les règles de vies soient définies et respectées : c'est pourquoi, l'équipe chargée de la restauration scolaire a décidé la mise en place d'un système de permis à points et une charte de bonne conduite.

↳ Tarifs des CDL 2022/2023.

Il est décidé également une augmentation des tarifs des centres de Loisirs. Les tarifs à compter de juillet sont donc les suivants :

TARIFS	Sans repas						avec repas "tiré du sac"						enfants extérieurs à Dasle supplément par semaine à ajouter au tarif QF3 du 1er enfant	
	8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 17 h 00						8 heures 30 - 17 heures 00						scolarisé à Dasle	non scolarisé à Dasle
	1er enfant			à partir du 2ème enfant			1er enfant			à partir du 2ème enfant				
	QF 1	QF 2	QF 3	QF 1	QF 2	QF3	QF 1	QF 2	QF 3	QF 1	QF 2	QF3		
5 jours	35.00	44.00	50.00	30.00	38.00	42.00	44.00	50.00	60.00	36.00	45.00	50.00	2.10	4.20
4 jours	28.00	35.00	40.00	24.00	30.00	34.00	35.00	40.00	48.00	29.00	36.00	40.00	2.10	4.20
3 jours	21.00	27.00	30.00	18.00	23.00	26.00	27.00	30.00	36.00	22.00	27.00	30.00	1.20	2.50
2 jours	14.00	18.00	20.00	12.00	15.00	17.00	18.00	20.00	24.00	15.00	18.00	20.00	1.00	2.00
1 jour	7.00	9.00	10.00	6.00	8.00	9.00	9.00	10.00	12.00	8.00	9.00	10.00	-	-

↳ Groupement de commandes pour l'achat de repas.

Le conseil municipal approuve le groupement de commandes avec les communes de Vandoncourt et Montbouton pour l'achat de repas pour l'accueil périscolaire.

↳ Demande de subvention à la CAF : implantation aire de jeux

Le Conseil Municipal décide de réaliser et financer les travaux de création d'une nouvelle aire de jeux dans la cour du groupe scolaire La Combotte (regroupant les bâtiments du périscolaire et des écoles maternelle et primaire et se prononce sur le plan de financement suivant :

CAF (50%)	9 750.00 €
Fonds libres	9 750.00 € HT
Total	19 500.00 € HT

PERSONNEL

Service civique

Le conseil Municipal décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2022 et autorise Madame le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Séance levée à 20 heures 15

DASLE, le 15 juin 2022

Madame Le Maire,

 

Carole THOUESNY